

Le 28 octobre 2024

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas... Face au discours inquiétant de notre administration sur les restrictions budgétaires, les personnels s'interrogent quant au versement de leurs primes et compléments indemnitaires...

L'UFAP UNSa Justice vous informe !



Sur la paie de décembre seront versées :

- Les modulations de fin de gestion des DSP, DPIP, CdC, DT, techniciens et adjoints techniques
- Les compléments forfaitaires pour les moniteurs de sports, les détenteurs d'un monitorat (les moniteurs référencés dans l'arrêté du 24 mai 2024) et les régisseurs des comptes nominatifs et leurs adjoints (CEA uniquement)

A noter que les personnels administratifs verront leur IFSE revalorisée à hauteur de :

- 250 euros bruts annuels pour les AA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024
- 300 euros bruts annuels pour les SA avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2024
- 350 euros bruts annuels pour les attachés rétroactivement au 1^{er} mai 2024

Enfin, le décret concernant le renouvellement du dispositif GIPA n'est à ce jour pas publié, elle ne sera donc pas mise en paiement pour la fin de l'année.

L'UFAP UNSa Justice un syndicat de proximité au service du terrain.

Pour l'Union Régionale
Jean-Claude ROUSSY – Julie ARIBI